

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50  
Six mois. 26.50  
Un an. 50.50  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 25 c.  
Réclames: 30 c.  
Faits divers: 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.  
Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

COURSE DE PARIS

11 FÉVRIER	67 30
1/2	97 75
Emprunts (3 0/0)	104 60
12 FÉVRIER	
(Service gouvernemental)	
1/2	67 60
1/2	98 00
Emprunts (3 0/0)	104 85
Services particuliers du Journal de Roubaix:	
Actions Banque de France	3870 00
Société générale	528 00
Credit foncier de France	897 00
Chemins autrichiens	635 00
Lyon	988 00
Est	585 00
Ouest	637 00
Nord	1222 00
Midi	725 00
Suez	761 00
Péruvien	34 7/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	448 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Endos court	25 16 1/2
Credit Mobilier	200 00
Paris	20 00
Roubaix	00 00

DEPECES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix  
New-York, 12 février.  
Change sur Londres 4.86 0/0; change sur Paris, 5.13 3/4  
Valeur de l'or, 112 0/0  
Café good fair, (la livre) 16 3/8  
Café good Cargoes, (la livre) 17 1/4  
Marché calme.  
Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup> adressées à Roubaix par M. Bulteau Desnoets:  
Havre, 12 février.  
Cotons: Ventes 600 b. Petite demande régulière ferme.  
Manchester, 12 février  
Marché calme.  
Liverpool, 12 février.  
Cotons: Ventes 8,000 b. Inchangé.  
New-York, 12 février.  
Cotons: 13.  
Recettes de la semaine 118,000 b.  
Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.  
Liverpool, 12 février.  
Cotons: Ventes 8,000 b. Soutenus, livrables plus fermes.  
Havre, 12 février.  
Cotons: Ventes 750 b. Marché calme, Louisiane, juin-juillet 75.  
New-York, 12 février.  
Recettes: 118,000 b.

ROUBAIX 12 FÉVRIER 1876.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

du 20 février 1876.

SECURSCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

ROUBAIX-EST, ROUBAIX-OUEST

Candidat constitutionnel indépendant

**Constantin DESCAT**

Député sortant, Maire de Roubaix, membre du Conseil général du Nord, Manufacturier.

elle aussi un petit ange et le remit dans les mains du seul être à qui elle osât se confier... Les bourgeois étaient là, veillant, menaçant le nouveau-né... Il fallait le cacher à tous les yeux, et l'humble défenseur de la marquise l'emporta plus haut que les champs de genêts, plus haut que la colline pierreuse, il le cacha dans le fond d'une grotte, comme jadis la Vierge-Mère avait caché son Jésus!

— Je voudrais voir la grotte, reprit Hervé.

— Nous y arriverons, sois tranquille... l'histoire de ce pauvre enfant t'intéresse donc?

— Oh! oui, va! répondit Hervé, si des méchants avaient voulu ma mort, est-ce que je n'aurais pas eu besoin d'un protecteur?

Le chemin devenait rapide, difficile; Patira ne parlait plus; enfin la route tourna sur la gauche et au milieu des touffes de jeunes chênes, l'excavation de la grotte s'ouvrit toute sombre comme l'entrée d'un mystérieux abîme.

Patira s'élança d'un bond sur les pierres croulantes, puis tombant à terre, et gisant sur ses genoux, il murmura:

— Je me souviens de cette heure où Jean l'Enchûme me trouva... remuant venait de s'é-

Aux électeurs de la troisième circonscription.

Messieurs et chers concitoyens. Uncertain nombre d'entre vous m'ont offert la candidature à la Chambre des députés, pour la circonscription de Roubaix. Malgré tout le désir que j'avais de me tenir éloigné de la politique, je ne crois pas pouvoir, dans les circonstances présentes, me soustraire au devoir que l'on m'impose, et vous refusez ce nouveau témoignage du dévouement absolu que je n'ai cessé de mettre à votre service. J'accepte donc cette candidature.

Mais, avant de me confier un tel mandat, vous avez le droit de savoir, et j'ai le devoir de vous dire quel usage j'en veux faire. Ma conduite politique sera, dans l'avenir, ce qu'elle a été pendant les cinq années que j'ai passées à l'Assemblée nationale.

Ayant toujours conservé ma pleine indépendance, j'ai voté la Constitution républicaine du 25 février.

Cette constitution est devenue la loi du pays, et nous nous lui devons l'obéissance. J'entends en poursuivre l'application, loyalement et sans arrière-pensée. Mon concours est donc acquis au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Je l'ai toujours soutenu de mes votes et je maintiendrais ses pouvoirs, car je suis de ceux qui, comme lui, placent « la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. » J'ai donc le droit de compter sur l'appui de tous les hommes modérés, sans acception d'opinions.

Je continuerai à défendre avec énergie les trois grands principes sur lesquels repose notre société: la Religion, la Famille et la Propriété. Fidèle à mon passé, je ne cesserai de travailler au développement de l'instruction populaire, convaincu de servir ainsi la cause de cette sage démocratie qui attend tout de l'ordre et du travail.

Depuis mon entrée dans la vie publique, dans nos Conseils communaux et départementaux, à l'Assemblée nationale, je n'ai cessé de me préoccuper des questions économiques intimement liées à l'avenir de nos Industries, de l'Agriculture et du Commerce. D'accord avec vous, j'en poursuivrai la solution dans un sens conforme à vos intérêts.

J'ai toujours repoussé, et je m'efforcerais de faire disparaître certains impôts qui pèsent, presque uniquement, sur les populations ouvrières de nos départements du Nord, tels que les taxes sur le café, la chicorée, le sucre, etc... etc...

Électeurs! Résolution dévoué à la politique conservatrice et libérale du maréchal de Mac-Mahon, je veux travailler avec lui, à toutes les réformes utiles et vraiment progressives qui peuvent aider au relèvement de la Patrie.

Je repousse sans hésitation les tendances révolutionnaires dont le triomphe offrirait un prétexte trop facile à la haine et aux convoitises de l'étranger.

Si ce programme est le vôtre, si vous croyez qu'il peut, mieux que tout autre, nous donner l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix au dehors, et assurer ainsi la sécurité de votre travail et l'avenir de vos enfants, vous m'appuierez de vos suffrages, car vous vous souviendrez que je ne vous ai jamais trompés.

C DESCAT,

député sortant, maire de Roubaix, Membre du Conseil général, manufacturier.

Une lettre de M. Deregnacourt.

Nous recevons ce matin la lettre suivante de l'honorable candidat:

Monsieur Alfred Reboux, propriétaire-gérant du JOURNAL DE ROUBAIX. — Roubaix, 12 février 1876. — Monsieur le Rédacteur,

Le Journal de Roubaix, dans son numéro en date de ce jour, contient un article apprécié de la profession de foi de Monsieur Descat. Dans cet article comparant la conduite politique qu'ont tenue les deux candidats à l'Assemblée nationale, on attribue à Monsieur Descat toute indépendance dans ses votes, et l'on dit de moi: il a agi, il a voté comme en vertu d'un mandat impératif. Je proteste contre cette malveillante insinuation. Je n'ai jamais reçu, je ne recevrai jamais de mandat impératif.

J'ai le plaisir de vous adresser cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Recevez mes salutations empressées.

J. DEREGNAUCOURT.

M. Deregnacourt n'a pas de mandat impératif; il nous l'affirme et nous le croyons, car notre concitoyen est homme d'honneur.

Mais il nous permettra de lui faire remarquer que notre observation d'hier n'en subsiste pas moins, et qu'en toute occasion, il a voté avec la gauche gambettiste, sans jamais nous donner la moindre preuve de son indépendance personnelle.

M. Descat, lui, au contraire, n'a jamais consenti à se lier à un parti; il a voté tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, selon les questions qui se présentaient.

Les républicains que cette attitude des deux compétiteurs nous a inspirés, restent donc parfaitement justifiés par les faits.

L'honorable M. Deregnacourt n'a pas le mandat impératif, mais, comme son parti, il veut:

L'instruction obligatoire et laïque; La suppression du budget des cultes; L'amnistie; Le repousse la liberté d'enseignement.

Dès lors, quelle différence pouvons-nous établir entre lui et des radicaux comme M. Challemlacour, M. Gambetta et autres, puisqu'il accepte leur programme et qu'il vote avec eux?

Si nous nous trompons, nous saurions gré à M. Deregnacourt de nous le dire et de nous expliquer en quoi et sur quelles questions, il se sépare des membres de l'extrême gauche.

Si, au contraire, nous sommes dans la vérité, si ce programme radical et anti-religieux est bien celui de M. Deregnacourt, comment veut-il que des conservateurs intelligents puissent lui prêter leur concours, quelles que soient d'ailleurs leurs préférences politiques?

Appliquez ce programme en France,

et cela troublerait notre paix religieuse, et nous verrions les catholiques de notre pays livrés à la violence des sectes et à la haine des catholiques en Suisse et en Allemagne.

C'est précisément dans ce programme que se trouve, selon nous, le péril social; ce péril n'est donc pas un fantôme comme le Progrès du Nord voudrait le faire croire, pour les besoins de sa cause.

P. S. — M. Deregnacourt éprouve une grande et légitime répulsion pour le mandat impératif. Pourquoi donc, au mois de novembre dernier, n'a-t-il pas saisi l'occasion qui lui offrait l'article 13 de la loi électorale pour montrer combien il méprisait ce pacte humiliant.

Cet article 13 dit:

« Tout mandat impératif est nul et de nul effet. »

Au lieu de voter pour comme l'immense majorité de la Chambre, comme tous les républicains modérés, M. Deregnacourt s'est abstenu, en compagnie de MM. Gambetta, Challemlacour, Teitelin, etc., etc. Il n'a pas condamné le mandat impératif.

Une telle inconséquence, une telle « équivoque » pour parler comme le Progrès, n'est-elle pas faite pour éclairer les républicains conservateurs sur la conduite qu'ils doivent tenir dans cette élection?

A. R.

On nous demande de publier l'article suivant:

Si les monarchistes acceptent M. Descat, candidat constitutionnel, et s'appuyent sur le Maréchal de Mac-Mahon, bien qu'il ait voté la constitution républicaine, et que sa profession de foi ne soit pas monarchiste, plus forte raison, les républicains modérés lui doivent leur appui. A toute minute, les républicains affirment leur esprit de conciliation, disent qu'ils ne veulent pas attaquer la religion qu'ils respectent et pratiquent; regrettent que leurs chefs de parti soient irréligieux et que M. Deregnacourt ne soit pas centre gauche! Aujourd'hui, que M. Descat accepte la république sage et modérée du Maréchal, que les monarchistes, toujours conservateurs, font preuve du respect de la Constitution en acceptant la candidature de M. Descat, à eux aussi de lui apporter leur vote; qu'ils prouvent, à n'en plus douter, que tous leurs discours sont en contradiction avec leurs actes.

Il y a cinq ans à peine, nous étions en pleine guerre; la souffrance était aussi bien dans les familles privées de leur travail et de leurs soutiens, que parmi ceux qui luttaient pour la patrie. Aujourd'hui, grâce à nos efforts, nous avons relevé notre crédit, et réparons, peu à peu, les pertes que nous avons faites. Mais la Prusse est là, les yeux braqués sur nous et toute heureuse chaque fois que nos discordes viennent affaiblir le gouvernement. Le ton de leurs journaux officieux marche à l'unisson de celui des journaux radicaux, et ne cherche qu'à exciter la haine des Français les uns contre les autres, et surtout ceux qui soutiennent le gouvernement, car l'Allemagne n'a qu'un désir, rendre le pays de plus en plus radical, dans la certitude que le radicalisme l'affaiblira beaucoup et lui aliénera toutes les puissances, l'isolera au milieu de l'Europe.

A nous d'éviter cela, en votant pour le candidat qui se range franchement avec le gouvernement, qui a toujours été indépendant.

Un électeur républicain.

Le programme du parti révolutionnaire.

M. Deregnacourt n'a jamais répudié le programme du parti radical auquel il appartient et qu'il a toujours suivi à l'Assemblée. Nous nous proposons donc d'étudier, une fois encore, les principales questions portées dans ce programme.

La première qui se présente à nous, c'est celle de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

À notre avis, l'instruction doit être gratuite pour les pauvres et payante pour les riches; c'est la seule solution équitable du problème.

Quant à l'instruction obligatoire, il est bien entendu que ses plus ardens promoteurs n'y tiennent qu'autant qu'elle sera laïque, dans l'acception qu'ils attachent à ce mot.

Comment l'entendent-ils donc? C'est ce qu'on ne dit pas toujours ouvertement, et il est certain qu'à ne prendre le mot que dans sa signification propre, il n'y aurait là rien de nature à effrayer les pères de famille. C'est bien en effet un enseignement laïque que donnent nos instituteurs communaux et autres, mais ce que ne veulent pas nos radicaux, c'est qu'ils y joignent l'instruction religieuse; à leurs yeux, c'est là toute la question. Si les pères de famille, pensent-ils, ne se contentent pas d'un enseignement purement laïque, qu'ils envoient à d'autres instituteurs, ou qu'ils y ont donné eux-mêmes cette instruction.

Il est de toute impossibilité que les maîtres gardent une complète neutralité religieuse dans leur enseignement; nous l'avons souvent démontré, s'ils ne sont pas pour, ils sont contre.

Et puis répondent les pères et les mères, où trouver dans un village, et le plus souvent même dans les villes d'autres instituteurs que ceux de la commune et nous, simples ouvriers, avouons-nous pour cela l'instruction et le temps nécessaires? Et d'ailleurs, contribuables de l'Etat et de la commune, n'avons-nous pas le droit de l'exiger d'eux comme une dette sacrée?

Ce n'est pas seulement d'ailleurs depuis notre dernière révolution que le parti radical a ouvert cette campagne contre l'enseignement congréganiste. On se rappelle que, dans les derniers temps de l'Empire, s'était organisée, sous le titre de Ligue de l'enseignement, une société dont le but apparent était celui de le répandre à profusion dans toutes les classes de la société les noms de haute personnalité dans les lettres et dans la presse. Aussi parvint-elle à réunir tout d'abord de nombreuses adhésions; mais elle ne tarda pas à laisser voir dans quel esprit et quel but elle avait été conçue: on voulait, dès ce moment, faire une large et active concurrence aux institutions religieuses même des femmes, en les remplaçant par des institutrices laïques de la nouvelle école, et à vu quels types se sont révélés dans ce genre.

Quant aux instituteurs appartenant à des ordres religieux, on représentait leur enseignement comme n'étant plus en rapport avec les besoins et les progrès du siècle, accusation aussi injuste que banale, si bien démentie par les faits.

Qui ne se rappelle en effet avoir lu très-souvent dans les journaux (pas du parti radical, il est vrai) des statistiques rédigées d'après les résultats de divers

concours et constatant, par des chiffres irrécusables, la supériorité de l'enseignement des frères de la Doctrine chrétienne sur les établissements laïques (1)?

Eh bien! ce sont ces mêmes hommes que les radicaux voudraient exécuter aujourd'hui de l'enseignement, en même temps que d'un autre côté ils interdiraient à nos instituteurs laïques toute instruction religieuse!

Mais heureusement ils échouèrent toujours dans cette prétention impie, si contraire d'ailleurs à l'esprit comme à la lettre de nos lois sur l'instruction publique. Même en 93, les révolutionnaires d'alors pouvaient bien, par le fait, en persécutant les prêtres et les ordres religieux, les empêcher de se livrer à l'instruction des enfants du peuple, mais ils ne purent les frapper d'une interdiction légale, et lorsque plus tard le moment fut venu de rentrer aussi sous ce rapport dans un état de choses normal, on rendit à la religion la juste part qui lui était due dans la direction de l'instruction publique.

Chose étonnante! Le gouvernement ayant alors annoncé qu'il allait s'occuper d'un plan général des études. Diderot voulut donner lui-même ses idées à ce sujet, et on pouvait craindre d'y trouver l'œuvre d'un libre-penseur, comme on dirait aujourd'hui; mais on eut lieu au contraire d'être fort édifié, comme nous l'avons été nous-même, en lisant son préambule tel que nous l'avons trouvé dans le Cours de littérature de Laharpe.

« L'homme a une âme à perfectionner, des devoirs à observer et une autre vie à prétendre. Il est sous la main de Dieu, lié à une société et chargé de lui-même. Or, le premier commandement de Dieu est qu'on lui rende hommage de toutes ses facultés en travaillant selon l'ordre de la Providence. La première loi de toute société est qu'on lui soit utile pour acheter par ses services les avantages qu'elle procure. Le premier conseil de l'amour-propre (2) est d'augmenter son bien-être par l'aissance que la raison permet et à considération que le mérite attire. Il faut donc que l'on s'abuse sa destination et son existence, ou que l'on connaisse les œuvres de Dieu et le culte qu'il exige, les droits de la nature et les ressources de l'économie, les lois de sa patrie et les talents qu'elle honore, les moyens de la santé et les arts d'agrément. Il faut adorer Dieu, aimer les hommes, et travailler à son bonheur.

(1) Voici ce que nous avons lu encore à ce sujet dans le Français du 28 novembre dernier, d'après le rapport de M. Gérard, inspecteur général de l'instruction primaire à Paris:

« Depuis trente ans, chaque concours pour les bourses, chaque examen pour le certificat d'étude a été pour les écoles congréganistes l'occasion d'une victoire complète. Et cependant les écoles congréganistes sont au nombre de 63 seulement contre 137 écoles laïques (municipales ou libres) et ne reçoivent qu'un tiers de la population scolaire de Paris. Parmi les écoles qui n'ont pas reçu un seul boursier, on compte 65 écoles laïques et 3 écoles congréganistes seulement. »

En 1875, les élèves des écoles congréganistes malgré leur infériorité numérique, ont obtenu 805 certificats d'études et ceux des écoles laïques 765 certificats seulement.

Nous avions lu aussi quelque temps auparavant, dans les journaux, que le congrès international de géographie avait décoré à l'Institut des Frères la rare médaille de première classe, la plus haute récompense qu'il pût accorder.

(2) Qui n'est ici que l'amour de soi, dit Laharpe, comme cela est reçu dans la langue philosophique.

Feuilleton du Journal de Roubaix

du 13 février 1876.

— 15 —

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)

PAR RAOUL DE NAVERY

IV

L'ENFANT-BLEU.

(SUITE.)

Le Fignoleur souteva Hervé dans ses bras.

— Tes pieds ne pourraient me suivre, dit-il, et je veux qu'aujourd'hui tu gravisses avec moi les stations de ce calvaire.

En quittant les rives de l'étang de Coëtquen, Patira se mit à courir en pressant Hervé sur son cœur, tandis que le son des trompes de chasse s'élevait de la cour du château, et que le comte Florent monté sur un cheval noir traversait le pont-levis suivi par les piqueurs et la meute.

— Je t'ai raconté l'histoire d'une autre sainte, reprit Patira tout en ravissant un âpre seulier, elle s'appelait Geneviève, et fut condamnée par des misérables elle et son innocent enfant.

Eh bien! la marquise Blanche berna

suivrai jusqu'au chêne des Douze Archers.

— Jeanne! s'écria Patira.

— Crois-tu que j'ignore rien? demanda la Fileuse. Tout à l'heure j'appellerai la vengeance sur les loups de Coëtquen au nom de celle dont tu consolais l'agonie.

— Cette fois, dit l'enfant, je marcherai comme un homme.

— Ce n'est pas loin, murmura le Fignoleur, tu vois d'ici les troncs blancs des bouleaux de la forêt de Coëtquen. La forêt blanche, comme on dit, pour rendre l'effet de ces colonnes de neige sous une voûte de verdure.

Cinq ans s'étaient écoulés depuis que Patira avait descendu le chemin raviné par les pluies, en entraînant vers le bois la marquise Blanche et la pauvre Fileuse. Les souvenirs du passé oppressaient l'adolescent qui marchait la tête penchée. Jeanne récitait son chapelet, Hervé bondissait dans le sentier pierreux.

Le jour déclinait; l'embrasement du soleil couchant tentait parfois de pourrir vive les grands troncs blancs qui semblaient perdre leur sang par une blessure.

(A suivre)

— De quoi donc, cher petit?

— Regarde! dit-il, regarde la vieille femme!

Le Fignoleur suivit l'indication d'Hervé et distingua la haute silhouette de Jeanne la Fileuse qui, debout au milieu d'un espace débarrassé de genêts et de bruyères, agitait ses bras en prononçant des mots d'une voix gutturale dont le sens ne parvenait point à Patira.

Hervé tremblant venait de saisir la main de son guide en répétant!

— J'ai peur! Patira, j'ai peur!

— Tais-toi, mon mignon, répliqua le Fignoleur... Souviens-toi que cette pauvre femme a sauvé jadis d'un grand danger quand les bourreaux te cherchaient. Les doigts de la Jeanne sont devenus inhabiles au travail, mais la pauvre Fileuse a jadis accompli sa tâche; elle a donné sa chèvre et son chevreau pour nourrir l'enfant dont tout à l'heure je t'racontais l'histoire.

En ce moment les yeux de la mendiante qui un instant auparavant regardait fixement les tours de Coëtquen se tournèrent vers Patira et son jeune compagnon.

— Le nid de l'oiseau semblait vide, dit-elle, mais l'oiseau reviendra... Il étendra ses ailes bleues et nous l'entendrons encore chanter... Pauvre petit oiseau poursuivi par le milan, qui

donc t'a protégé, couvé, sauvé des serres des bêtes de proie? Je vois l'enfant pur et beau comme un ange et j'entends au loin la voix du père, pleurant l'enfant qu'il croit perdu...

— Silence! fit Patira en posant sa main sur le bras de la vieille femme.

— Toi! fit celle-ci comme si elle sortait d'un rêve, et l'enfant qui t'accompagne...

— Est celui que tu sauvas de la mort.

Hervé se jeta dans les bras de Jeanne. — Les cendres de ma cabane ont engraisé la lande, dit-elle, les jusquiammes, les digitales grandissent sur la place où je dormais...

— Donne-moi ces fleurs, ces fleurs rouges, demanda l'enfant en étendant les mains.

— Pas celles-ci! pas celles-ci! s'écria Patira, leur suc est vénéneux et terrible, le champ du crime ne produit que des poisons.

— Où as-tu conduit cet enfant? demanda la Fileuse.

— Du village de la marquise à la Tour-Ronde, de la grotte aux Poulpiquets à la place où nous sommes...

— C'est un chemin d'épines et de larmes, murmura la pauvresse... Tu n'as plus besoin de me dire de quel côté veut se diriger tes pas... Je te